

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVII REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 10 février 2012

Accord N° 12/12

**RECOMMANDATIONS VISANT A FACILITER LES AVANCEES DU
GROUPE DE TRAVAIL AD HOC POUR LA CREATION DE
L'ASSOCIATION DES DESTINATIONS DE CROISIERES DE LA
CARAIBE (ADCC-GT)**

Le Conseil des Ministres,

Considérant :

La Déclaration du Panama réaffirmant l'engagement des Chefs d'Etats et/ou de Gouvernement au développement envers le concept de tourisme durable et leur mandat de convoquer une réunion des Ministres de Tourisme et des Hauts fonctionnaires du Tourisme « pour échanger les expériences et examiner les propositions et les alternatives sur les politiques publiques de tourisme, surtout celles associées aux bateaux de croisière, de manière à ce que soient évaluées les possibilités d'une plus grande contribution de ce type de tourisme au développement durable de ce secteur dans les pays de la zone »

Reconnaissant :

Que le Tourisme de Croisière s'étend à la quasi-totalité des membres de l'Association, constituant une activité d'une importance primordiale pour l'économie de nos pays ;

Notant :

Que le déclin annuel constant de la part de marché mondiale des destinations de croisières de la Caraïbe pourrait influencer négativement sur l'ensemble du secteur touristique régional ;

Rappelant :

Qu'un des objectifs de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), comme signalé dans l'Article 3 de sa Convention, a trait au renforcement des capacités collectives de ses membres dans les différents domaines ainsi qu'à la discussion de questions d'intérêt afin de faciliter la participation active et coordonnée de la région aux différents forums multilatéraux ;

Considérant :

Que la Déclaration de Panama réaffirme l'engagement des Chefs d'État et/ou de gouvernement à l'égard du développement du concept du tourisme durable et leur mandat de convoquer une réunion des Ministres du Tourisme et des plus hautes autorités touristiques « afin de faciliter l'échange d'expériences et l'analyse des propositions et options relatives aux politiques publiques du tourisme, en particulier en ce qui concerne les croisières, dans le but d'évaluer les possibilités pour que cette modalité du tourisme puisse contribuer de façon plus significative au développement durable du secteur »;

Eu égard aux :

Décisions prises lors des Première et Deuxième Réunions des Ministres du Tourisme de la Grande Caraïbe (RMT-1 et RMT-2), tenues respectivement à la Havane, Cuba, le 19 octobre 2006, et à Barranquilla, Colombie, le 24 avril 2009 à savoir :

« Étudier la possibilité de créer une Association de Destinations de Croisières qui contribuerait à acquérir plus de poids dans les discussions avec cette industrie et qui aurait le potentiel d'avoir un impact positif, en termes de bénéfices pour les États membres et membres associés, notamment à travers l'augmentation des croisières » ; ainsi que

« Convoquer un Groupe de travail ad hoc pour poursuivre la tâche de création de l'Association des Destinations de Croisière de la Caraïbe (..) » ;

Comme suite aux :

Accords N° 4/10 et 3/11 du Conseil des ministres approuvant les Recommandations des Première et Deuxième Réunions du Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la

Caraïbe (ADCC-GT-1 et 2), tenues respectivement le 10 décembre 2009 à Managua, Nicaragua, et les 2 et 3 septembre 2010 à La Antigua, Guatemala ;

Reconnaissant :

Les efforts conjoints de la Troisième Réunion du Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe (ADCC-GT-3), tenue les 15 et 16 juin 2011 à Managua, Nicaragua, relativement à la révision du cadre juridique et opérationnel de l'ADCC et les décisions émanant de ladite réunion, comme signalé dans l'Annexe de cet Accord ;

Considérant :

Le rapport de la XXIII^e Réunion du Comité spécial sur le Tourisme durable, tenue les 17 et 18 juin 2011 à Managua, Nicaragua, relativement aux considérations issues des délibérations de l'ADCC-GT-3, comme signalé en Annexe II de cet Accord ;

Ayant déterminé :

Qu'une participation quantitative accrue des membres de l'AEC et des modalités de financement sont des facteurs essentiels à l'exécution efficace de cette initiative de création de l'Association des Destinations de Croisière de la Caraïbe (ADCC) ;

Affirmant :

Les sentiments de la Déclaration Jointe suivant le Troisième Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement, San Salvador, El Salvador, le 19 août 2011 empressément au Pays membres :

« continuer à travailler ensemble pour développer la compétitivité de l'industrie de croisière afin d'améliorer la marque Caraïbe,, laquelle produira des avantages pour les petites et moyennes entreprises dans la communauté local »

CONVIENT DE :

1. Exprimer sa reconnaissance au Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe (ADCC- GT) pour les efforts déployés afin de faciliter la conclusion de ses tâches.

2. Encourager les membres et membres associés à soutenir résolument le travail de l'ADCC-GT, en participant activement, et dans la mesure du possible en apportant une contribution financière à cette initiative, afin de permettre au Groupe de travail ad hoc de disposer d'un budget conforme aux mandats donnés par les États membres ;

3. Demander au Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe de continuer à réviser les dispositions du Projet de Statuts et du Plan stratégique opérationnel et de formuler un programme de travail pratique et orienté vers l'action en vue du développement et de la mise en œuvre de cette initiative ;

4. Recommander vivement au Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe de convoquer sa prochaine réunion dès que possible, avant juin 2012 ;

5. Encourager le Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe à conclure ses délibérations, en temps opportun, et à communiquer ses recommandations et conclusions à la prochaine réunion du Comité spécial sur le Tourisme durable afin d'être soumises à la considération de ce Conseil ;

6. Charger le Secrétariat d'inclure cette question dans l'ordre du jour de ses réunions et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre pleine et efficace de cet Accord, y compris la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC)

**I^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC POUR LA CRÉATION
DE L'ASSOCIATION DES DESTINATIONS DE CROISIÈRE DE LA
CARAÏBE (ADCC-GT-1)
Managua, Nicaragua, le 10 décembre 2009**

RAPPORT DE LA RÉUNION

EXTRAIT DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

.....

Conclusions de la Séance du matin

Les principales conclusions et recommandations émanant de la première partie de la Réunion sont comme suit:

Approbation de la formation du Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des destinations de croisières de la Caraïbe qui sera composé comme suit :

Président : Nicaragua

Vice-présidents : Haïti et Mexique avec le Belize en tant que suppléant

Approbation de l'équipe de conseillers pour le Groupe de travail qui aura pour but d'apporter un appui technique pour la création de l'Association des Destinations de croisières de la Caraïbe. Cette équipe sera composée comme suit :

AEC : Secrétariat technique

OMT, OTC et CCT (Présidence pro tempore)

Intégration de Cuba au sein du Groupe de travail ad hoc.

Étude des possibilités pour la région de la Grande Caraïbe en matière de destinations de croisière et reconnaissance de l'importance de l'utilisation du concept large de la Caraïbe sur la base de la diversité culturelle et géographique de la région.

Reconnaissance de l'importance qu'il convient d'accorder non seulement à l'impact économique du tourisme de croisière mais aussi à ses effets sociaux, culturels et environnementaux.

Recommandation de prendre en compte les aspects suivants pour le Plan de travail de l'ADCC :

Promotion de l'acquisition de produits, de biens et services dans les ports, à travers les fournisseurs locaux et/ou les Etats membres de l'AEC.

Création d'emplois à bord pour les citoyens de la Grande Caraïbe.

Organisation de voyages de familiarisation pour les agents de voyages à bord des bateaux en coordination avec les destinations visitées, afin d'encourager la promotion de ces lieux en tant que destinations.

Reconnaissance de la Déclaration de Cozumel sur les politiques de tourisme de croisière pour le Mexique et l'Amérique centrale

Avec le soutien du Secrétariat de l'AEC, charger le Groupe ad hoc de préparer la documentation juridique, le plan de fonctionnement et l'échéancier à suivre pour la création de l'ADCC.

Charger le Groupe ad hoc de préparer une proposition sur la participation de la FCCA qui sera soumise à la considération des pays de l'AEC.

.....

VI. Conclusions et Recommandations pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail ad hoc.

Le Président, en collaboration avec la DTD, a présenté une compilation des principaux thèmes abordés relativement au Projet de Document conceptuel présenté, ainsi que les conclusions et recommandations concernant les prochaines démarches à entreprendre pour la création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe proposée. Il a été convenu ce qui suit :

Approbation du Projet de Document conceptuel sur les Objectifs, la Composition, les Fonctions et autres aspects institutionnels de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe proposée, afin de permettre à l'ADCC-GT de commencer à assumer les responsabilités identifiées.

Présentation des recommandations de l'ADCC-GT-1 au Conseil des ministres de l'AEC à l'occasion de sa prochaine réunion, qui aura lieu à Carthagène, Colombie, le 21 janvier 2010, afin qu'elles soient reconnues en tant qu'Accord ministériel.

Présentation par l'ADCC-GT de la première proposition de Plan de fonctionnement de l'ADCC, au plus tard le 15 février 2010, en vue de sa diffusion ultérieure aux Etats membres et Membres associés de l'AEC pour examen, dans la perspective de la XXI^e Réunion du CSTD, prévue pour fin mars ou début avril 2010. Ce premier document devra inclure la proposition relative à la participation de la FCCA.

Demander le conseil technique de l'OMT pour la préparation du Plan de fonctionnement de l'ADCC, à travers la désignation d'un conseiller se spécialisant dans ce domaine.

.....

ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XXII^E RÉUNION DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LE TOURISME DURABLE

Managua, Nicaragua, les 17 et 18 juin 2011

RAPPORT FINAL DE LA RÉUNION

**EXTRAIT DE LA DISCUSSION SUR L'ASSOCIATION DES DESTINATIONS
DE CROISIÈRES DE LA CARAÏBE (ADCC)**

.....

IV. Présentation et Discussion des progrès réalisés et de la marche à suivre concernant la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe (ADCC)

La réunion a examiné la présentation de la Vice-ministre du Nicaragua, Mme Mayra Salinas, qui représentait la présidence du Groupe de travail ad hoc pour la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe (ADCC-GT), sur le processus et les progrès en vue de la création d'une Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe (ADCC).

La présidence a informé la réunion qu'à l'occasion de la Deuxième Réunion des Ministres du Tourisme de la Grande Caraïbe (RMT-2) de l'AEC, tenue à la Colombie, les leaders du tourisme régional ont convenu d'étudier la possibilité de créer une Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe (ADCC). Conformément au mandat reçu à cet égard, une des actions les plus importantes était la création d'un Groupe de travail ad hoc pour développer davantage le concept d'une Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe. Le Groupe de travail ad hoc, composé de trois sous-comités, a été chargé de faire avancer le concept et le cadre pour l'institutionnalisation de l'ADCC, à travers la préparation de la documentation juridique, d'un plan de fonctionnement et des grandes lignes des stratégies pour la collaboration avec l'Industrie des croisières.

La présidence a signalé que trois réunions du Groupe de travail ad hoc ont eu lieu jusqu'à présent. En outre, le soutien financier reçu de la République de Turquie a facilité la mise en place d'une consultation pour développer les documents constitutifs suivants : les Statuts, le Plan stratégique opérationnel, le Plan de financement et le Plan Marketing, entre autres. Elle a ajouté qu'à l'occasion de la Troisième Réunion du Groupe de travail ad hoc (ADCC GT-3), les 15 et 16 juin 2011, le projet de Statuts et les autres documents opérationnels ont été passés en revue et une rétroaction a été reçue des États membres en

vue de finaliser ces documents. Relativement aux prochaines démarches, la présidence a présenté les principales conclusions de cette réunion, en soulignant l'importance de convoquer une réunion avec l'industrie des croisières ; elle a indiqué par ailleurs que deux réunions de suivi du Groupe de travail ad hoc étaient prévues cette année. De plus, la présidence a sollicité la participation et le soutien continus des divers Ministres du Tourisme pour réaliser la création de l'ADCC, actuellement prévue pour décembre 2011.

Le Secrétaire général a lu le commentaire du représentant de Sainte-Lucie à la réunion et a aussi partagé son analyse de l'ADCC-GT-3. Le représentant du Secrétariat pour l'Intégration touristique centraméricaine (SITCA) a communiqué à la réunion la proposition du Panama pour accueillir le siège de l'ADCC. La correspondance reçue du Président *pro tempore* du Conseil centraméricain du Tourisme communiquant l'offre du Panama, et la Déclaration du Conseil centraméricain du Tourisme sur l'industrie des croisières sont jointes en **Annexe E**. La réunion a aussi discuté le besoin de soumettre à une révision et à des consultations supplémentaires les droits d'adhésion, ainsi que le rôle et les besoins des pays membres et observateurs.

Plusieurs délégations ont soutenu le principe que l'ADCC ne sera pas établie comme une nouvelle organisation régionale mais en tant qu'initiative dans les paramètres de l'AEC, et que c'est dans l'intérêt de tous les États membres que l'institutionnalisation de l'ADCC se fasse rapidement.

.....

V. Séance de Clôture de la Discussion des progrès réalisés et de la marche à suivre concernant la Création de l'Association des Destinations de Croisières de la Caraïbe (ADCC)

La réunion a examiné les principales questions ayant trait à la création de l'ADCC comme suit :

- Raison d'être de l'organisation : un consensus a été atteint sur le but de l'organisation et il a été convenu que l'association sera liée à l'AEC et comprendra d'autres pays et/ou territoires non membres de l'AEC.
- Nom : on a demandé à l'assemblée d'examiner la suggestion de changer le nom de l'Association pour inclure dans le titre une référence à l'Amérique centrale. Il a été convenu que le nom resterait inchangé et que le Groupe de travail ad hoc étudierait la possibilité de changer le nom pour qu'il reflète davantage la « région de la Grande Caraïbe ».
- Siège : l'offre du Panama de servir de siège de l'ADCC a reçu l'agrément des délégués.

- Délais de création : la réunion a souligné le besoin d'accélérer le processus de création de l'ADCC, vu l'intention de la mettre en opération avant la fin de l'année.
- Groupe de travail ad hoc de l'ADCC : en ce qui concerne l'inclusion de pays non membres de l'AEC, ainsi que l'intégration du secteur privé de l'industrie du tourisme parmi les membres, il a été décidé que le Groupe de travail ad hoc réfléchirait à une façon créative d'aborder cette question, ainsi que d'autres aspects organisationnels connexes. La réunion a aussi approuvé l'offre du Salvador d'accueillir la prochaine réunion du Groupe de travail ad hoc en marge du Congrès interaméricain du Tourisme organisé par l'OEA les 29 et 30 septembre 2011.

.....